MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE INTERARMEES DU SOUTIEN
EQUIPEMENTS COMMISSARIAT

FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

FPIH

SCA 1095-0005

MAI 2025 V6

BAÏONNETTE D'INSTRUCTION

1- PRESENTATION GENERALE

La baïonnette d'instruction permet l'entraînement aux techniques d'escrime à la baïonnette, réalisées avec le fusil "FAMAS".

La baïonnette d'instruction est utilisée avec les équipements TIOR et les équipements du combattant, sur le terrain, en toutes zones de métropole et d'outre-mer.



Figure 1 : Baïonnette d'instruction (photo non contractuelle)

SOMMAIRE

Article	Feuillet
PRESENTATION GENERALE	*1*
DONNEES LOGISTIQUES	*2*
DESCRIPTION	*3*
MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE	*4*
SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION	*5*

2- DONNEES LOGISTIQUES

DESIGNATION	RAG	NNO	RAD
BAÏONNETTE D'INSTRUCTION	1012175	1095 14 580 8833	1005SH0031860

3- DESCRIPTION

La baïonnette d'instruction doit être en résine, polyuréthane ou thermoplastique ; résistant aux chocs et aux frappes.

La baïonnette doit se fixer sur le canon du FAMAS réel ou factice.

La baïonnette doit résister aux chocs et aux frappes (en piqué ou en diagonal) et ne doit pas être tranchante.

La longueur est de 39 cm ± 1.

La largeur est impérativement de 5 cm ±0,5, sur toute la longueur (pour ne pas traverser la grille du casque).

La lame doit être arrondie à son extrémité.

La masse minimale est de 200 grammes ±5 / la masse maximale est de 300 grammes ±5.

Le coloris doit être rouge ou bleu, teint dans la masse.

4- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE

4.1 – Marquage

La baïonnette doit recevoir un marquage inaltérable gravé ou imprimé, indiquant la raison sociale, la désignation article, le numéro de bon de commande, le numéro de marché et la référence article détaillée (RAD).

4.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit décrire les précautions d'usages, le mode opératoire pour s'équiper, ainsi que le mode d'entretien (lavage à l'eau claire).

4.3 – Garantie

Une garantie d'un an est exigée.

4.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

5- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

Date	Modifications
04/2025	Mise à jour de la notice

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2EME CLASSE RENAUD DUTT	DIRECTEUR DU CIEC	10/06/25	